

LOUIS RIEL

1844 - 1885

Métis catholique et francophone, Louis Riel naît à Saint-Boniface, dans la colonie de la Rivière-Rouge en 1844. Jeune, Riel est envoyé à Montréal pour y faire ses études. Plus tard, il devient greffier dans les bureaux de Montréal d'un avocat de Québec. En 1868, il retourne à la Rivière-Rouge dans le but de subvenir aux besoins de sa mère et de ses frères et sœurs, à la suite du décès de son père. Sur le chemin du retour, Louis entend parler des conditions et des troubles grandissants dans les colonies bordant la Rivière-Rouge. Il commence à comprendre la situation des Métis et la peur qu'ont ces derniers de perdre leurs traditions et leurs terres ancestrales.



Louis Riel et le Conseil provisoire en 1869.



Riel, prisonnier dans la région de Batoche, Saskatchewan, en mai 1885.

Pendant la Rébellion de la Rivière-Rouge en 1869, Riel s'oppose à l'entrée illégale du gouvernement canadien dans l'Ouest, en déclarant que l'Ouest a, selon lui, le droit de négocier ses propres conditions d'adhérer à la Confédération. Les Métis tentent aussi de protéger les droits de toutes les personnes qui vivent là — les Premières nations, les Métis et les colons européens. Le gouvernement provisoire, dirigé par Riel, dresse une liste de droits qu'il envoie au gouvernement du Canada. Sous la direction de Louis Riel, la Loi sur le Manitoba est négociée avec succès et, en juillet 1870, la province du Manitoba est fondée. Mais le 23 février 1870, le premier ministre John A. MacDonald déclare ceci : « Ces sang-mêlé impulsifs ont été gâtés par leur émeute, et doivent être maîtrisés par une main forte jusqu'à ce qu'ils soient inondés par un afflux de colons ». Par conséquent, pendant les dix années suivantes, les familles métis dans la région de la Rivière-Rouge perdent leurs terres et leurs maisons aux mains des nouveaux colons, et ce, malgré le fait que la *Loi sur le Manitoba* (1870) garantit aux Métis un droit d'usufruit sur leurs terres ainsi que 1,4 million acres de terres supplémentaire destinées aux enfants des familles métis.

Louis Riel est élu au Parlement à trois reprises, mais il n'occupera jamais son siège en raison de pressions politiques et parce que l'Assemblée législative ontarienne a mis sa tête à prix (5000 \$), alors que l'Ontario n'a pas compétence dans cette affaire. Riel est donc forcé de s'exiler aux États-Unis. En 1884, à la demande désespérée de son peuple, Riel retourne au Canada et essaie à nouveau de protéger les droits et les traditions des propriétaires fonciers en Saskatchewan. En guise de réponse, le gouvernement canadien envoie des troupes, provoquant ainsi la « Rébellion du Nord-Ouest ». Convaincu que l'on décide injustement des droits des propriétaires fonciers de l'Ouest dans les journaux ontariens, où les faits sont sérieusement faussés ou ignorés, Riel se rend le 15 mai 1885 et voit d'un bon œil la tenue d'un procès public, car cela lui permettrait de défendre la cause des Métis. Un jury composé de membres anglais, protestants et non autochtones le reconnaît coupable de trahison mais demande la clémence. Le juge, Hugh Richardson, ignore toutefois la recommandation du jury et condamne à mort Louis Riel. Un des membres du jury écrit alors au Parlement : « Si le gouvernement avait fait son devoir et redressé les griefs des métis de la Saskatchewan... il n'y aurait pas eu de seconde rébellion de Riel et pas de prisonnier à juger ni à condamner ». Malgré cela, le 16 novembre 1885, Louis Riel est pendu à Regina; le premier ministre voulant ainsi écraser la révolte des Métis et d'autres contre les objectifs d'expansion dans l'Ouest du gouvernement canadien.

En 1992, Riel a été reconnu officiellement comme le Père du Manitoba. En 1998, le gouvernement du Canada a émis une déclaration de réconciliation et a évoqué les « tristes événements qui ont entraîné la mort de Louis Riel, chef métis » et le besoin de trouver des moyens de « refléter la place qu'occupe Louis Riel dans l'histoire de notre pays ». En 2004, le premier ministre Paul Martin a reconnu que Riel était un personnage important, non seulement « pour les Métis, mais pour tous les Canadiens ».

Louis Riel a lutté pour les droits de tous les propriétaires fonciers dans l'Ouest du Canada, y compris les membres des Premières nations, les Métis et les colons européens; il s'est battu pour la protection des droits linguistiques des francophones et des anglophones, même s'il était lui-même francophone et que le français dominait à la Rivière-Rouge; et il rêvait du jour où les préjugés religieux de l'Europe n'auraient aucun effet sur les Canadiens d'aujourd'hui. Pourtant, ironiquement, Riel est devenu, après sa mort, un symbole de division sur le plan racial, linguistique et religieux au Canada. Aujourd'hui, des questions importantes pour lesquelles Riel s'est battu et est a donné sa vie demeurent sans réponse.

Chaque année, à la date anniversaire de la mort de Louis Riel le 16 novembre, des Canadiens de tout le pays se rassemblent pour commémorer l'homme, sa cause et son héritage.



Lors d'une cérémonie marquant la Journée Riel à Queen's Park, Toronto, l'avocate Jean Teillet, une descendante de Louis Riel, tient dans la main un exemplaire de la décision Powley rendue par la Cour suprême.



Des sénateurs de la MNO et des vétérans mènent le défilé lors d'une cérémonie marquant la Journée Riel le 16 novembre à Queen's Park, Toronto.

Information : Métis Law in Canada par Jean Teillet
www.pstlaw.ca/publications.html